

FAITS DIVERS

Condamné pour « faux en écriture », le maire démissionne

SAINT-JEAN-LASSEILLE. Roland Noury, le maire de Saint-Jean-Lasseille, a remis sa lettre de démission de son poste de premier magistrat voilà une semaine et « *le préfet l'a acceptée* » confirme-t-il, sans autre commentaire. L'homme avait été condamné en 2014 par le tribunal correctionnel de Perpignan à 8 mois de prison avec sursis, 2 000 euros d'amende, et 4 ans d'interdiction des droits civique, civil et de famille, donc d'inéligibilité pour « faux en écriture publique ». On lui reprochait d'avoir signé en juin 2012 des délibérations qui n'avaient pas été votées en conseil municipal. Il avait alors fait appel de ce jugement qui avait été confirmé par la cour de Montpellier. Puis le maire avait déposé un recours auprès de la cour de Cassation pour faire annuler cette dernière décision. Or, sa requête vient d'être rejetée. « *Mon premier adjoint me remplace déjà* », ajoute simplement Roland Noury.

La. M.